

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26216**

### Intitulé

MASTER : MASTER Mention "Droit des affaires"

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Toulouse 1 Capitole	Recteur de l'Académie de Toulouse, Chancelier des universités, Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

128 Droit, sciences politiques

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Cette mention comprend les parcours types suivants :

- Droit et gestion des entreprises agricoles et agroalimentaires - Université Toulouse 1 Capitole
- Droit des transports et de l'aéronautique - Université Toulouse 1 Capitole
- Secteur financier (banque, assurance, finance) - Université Toulouse 1 Capitole
- Juriste d'entreprise - Université Toulouse 1 Capitole
- Propriété intellectuelle - Université Toulouse 1 Capitole
- Juriste d'affaires - DJCE - Université Toulouse 1 Capitole
- Droit fondamental des affaires - Université Toulouse 1 Capitole
- Droit des assurances- Université Toulouse 1 Capitole

dont les activités et les compétences ou capacités attestées communes sont décrites ci-après.

#### Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

- Conseil juridique aux entreprises
- Etablissement d'actes juridiques
- Audit et expertise juridique
- Création d'entreprise
- Négociation, rédaction et gestion de contrats
- Contrôle de gestion
- Gestion des contentieux et arbitrage
- Veille juridique et information sur les évolutions

#### Compétences ou capacités attestées

- Maîtriser le droit commun et au moins un domaine de droit spécialisé (droit des affaires, droit des sociétés, droit international, droit social, droit rural et agro-alimentaire, droit fiscal, droit de la banque, de l'assurance et de la finance, droit de la propriété intellectuelle, droit des transports et de l'aéronautique)
- Assurer une veille réglementaire en droit, généraliste ou spécialisée
- Veiller à la sécurité juridique d'entreprises et en défendre les intérêts
- Analyser une problématique et construire une réponse juridique adaptée aux entreprises
- Evaluer les solutions juridiques envisageables et conseiller les entreprises
- Analyser le droit et les contentieux
- Construire des modèles de prévention/ résolution des litiges intégrant les différentes parties
- Rédiger des contrats répondant aux besoins des entreprises
- Assurer une expertise juridique en droit commun ou spécialisé
- Réalisation des démarches auprès d'organismes publics ou privés
- Se repérer dans les structures et le fonctionnement de l'entreprise et en comprendre les enjeux
- S'adapter aux spécificités de l'entreprise (juridiques, économiques, sociales) à l'échelle locale, nationale ou internationale
- Accompagner une démarche de conformité
- Prendre en compte les risques liés à l'activité entrepreneuriale

#### Compétences transversales

- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Actualiser ses connaissances par une veille dans son domaine, en relation avec l'état de la recherche et l'évolution de la réglementation

- Evaluer et s'autoévaluer dans une démarche qualité
- S'adapter à différents contextes socio-professionnels et interculturels, nationaux et internationaux
- Rédiger des cahiers des charges, des rapports, des synthèses et des bilans,
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, en français et dans au moins une langue étrangère, et dans un registre adapté à un public de spécialistes ou de non-spécialistes
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information de manière adaptée ainsi que pour collaborer en interne et en externe

#### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- F-Construction
- H-Transports et entreposage
- K-Activités financières et d'assurance
- L-Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- N-Activités de services administratifs et de soutien
- Juriste
- Juriste d'affaires
- Conseiller juridique
- Auditeur
- Conseiller gestion en banque

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

- K1903 : Défense et conseil juridique
- C1207 : Management en exploitation bancaire
- C1104 : Direction d'exploitation en assurances
- M1205 : Direction administrative et financière
- C1205 : Conseil en gestion de patrimoine financier

#### Réglementation d'activités :

Non concerné

#### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités.

Pour l'obtention du diplôme de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 crédits au-delà du grade de licence.

#### Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : - des enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - des enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - des enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - des enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	Leur composition comprend : - des enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
	Université Carlos 3 de Madrid

### Base légale

#### Référence du décret général :

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 mai 2016 accordant l'Université Toulouse-I en vue de la délivrance de diplômes nationaux

#### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

V.A.E : Code de l'éducation : article L613-3 et L613-4

#### Références autres :

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002

Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master

### Pour plus d'informations

#### Statistiques :

<http://www.ut-capitole.fr/orientation-et-insertion/etudes-sur-les-parcours-et-l-insertion-professionnelle/>

#### Autres sources d'information :

<http://www.ut-capitole.fr/formations/nos-diplomes/masters/master-m2-mention-droit-des-affaires-parcours-type-juriste-d-entreprise-en-alt-ernance--310519.kjsp?RH=1319186557727>

<http://www.ut-capitole.fr/formations/nos-diplomes/masters/master-m2-mention-droit-des-affaires-parcours-droit-des-transport-et-de-l-aeronautique--319119.kjsp?RH=1319186557727>

<http://www.ut-capitole.fr/formations/nos-diplomes/masters/master-m2-mention-droit-des-affaires-parcours-type-droit-de-la-proprete-intellectuelle--320685.kjsp?RH=1319186557727>

<http://www.ut-capitole.fr/formations/nos-diplomes/masters/master-m2-mention-droit-des-affaires-parcours-type-droit-et-gestion-des-entreprises-agricoles-et-agro-alimentaires-316846.kjsp?RH=1319186557727>

<http://www.ut-capitole.fr/formations/nos-diplomes/masters/master-m2-mention-droit-des-affaires-parcours-type-droit-fondamental-des-affaires-dfa--316534.kjsp?RH=1319186557727>

<http://www.ut-capitole.fr/formations/nos-diplomes/masters/master-m2-mention-droit-des-affaires-parcours-type-secteur-financier--319177.kjsp?RH=1319186557727>

<http://www.ut-capitole.fr/formations/nos-diplomes/masters/masters-331030.kjsp?RH=1319186488757>

Université Toulouse 1 Capitole

**Lieu(x) de certification :**

Université Toulouse 1 Capitole : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Haute-Garonne ( 31) [Toulouse]

Université Toulouse 1 Capitole - 2, rue du Doyen Gabriel Marty - 31042 Toulouse cedex

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Toulouse

**Historique de la certification :**

Jusqu'en 2015, la mention "Droit des affaires » était enregistrée sous la dénomination nationale « Droit de l'entreprise"

Jusqu'en 2015, le parcours type « Droit et gestion des entreprises agricoles et agroalimentaires » était enregistré sous la dénomination nationale mention « Droit de l'entreprise » spécialité « Droit et gestion des entreprises agricoles et agroalimentaires ».

Jusqu'en 2015, le parcours type « Droit des transports et de l'aéronautique» était enregistré sous la dénomination nationale mention « Droit de l'entreprise » spécialité « Droit des transports ».

Jusqu'en 2015, le parcours type « Secteur financier (banque, assurance, finance)» était enregistré sous la dénomination nationale mention « Droit de l'entreprise » spécialité « Secteur financier (banque, assurance, finance)».

Jusqu'en 2015, le parcours type « Juriste d'entreprise» était enregistré sous la dénomination nationale mention « Droit de l'entreprise » spécialité « Droit des affaires parcours juriste d'entreprise ».

Jusqu'en 2015, le parcours type « Propriété intellectuelle» était enregistré sous la dénomination nationale mention « Mention Droit de l'Entreprise» spécialité « Droit de l'immatériel et des technologies de l'information, parcours Propriétés Intellectuelles».

Jusqu'en 2015, le parcours type « Juriste d'affaires - DJCE » était enregistré sous la dénomination nationale mention « Mention droit de l'entreprise » spécialité « Droit des affaires parcours juriste d'affaires - DJCE ».

Jusqu'en 2015, le parcours type « Droit fondamental des affaires» était enregistré sous la dénomination nationale mention « Droit de l'entreprise » spécialité « Droit des affaires».

**Certification précédente :** Domaine Droit, Economie, Gestion Mention Droit de l'entreprise Spécialité Droit des affaires